



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé
de la Jeunesse
et des Sports
Direction Générale de la Santé

Maladie d'Alzheimer

La carte personnelle

« Carte de soins et d'urgence – informations et conseils »

demandez-la,
elle peut être très utile
en situation d'urgence

Une carte pour améliorer
la coordination des soins
et l'information des professionnels
de santé, des personnes malades
et des aidants dans les situations d'urgence.

La carte a été élaborée dans le cadre du **plan national Alzheimer 2008-2012** par un groupe d'experts associant des professionnels de santé neurologues, gériatres spécialistes de la maladie et des représentants de l'Association France Alzheimer.

Elle est éditée et distribuée par l'**Association France Alzheimer** avec le soutien du **Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports**.



Vous pouvez avoir un aperçu de la carte en consultant le site du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports : www.sante.gouv.fr, rubrique « thèmes + » > « Alzheimer » ou le site de France Alzheimer : www.francealzheimer.org

Les professionnels de santé spécialistes ayant participé au groupe de travail ont été désignés par l'Association des Neurologues Libéraux de Langue Française, la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie et la Société Française de Neurologie.



ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER®
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

Volet «soins et urgence»

Informations médicales personnelles

à compléter par le médecin qui remplit la carte

Sur la maladie :
Date du diagnostic : ... / ... / ...
Évaluation des fonctions cognitives (MMSE) et retentissement sur la vie quotidienne (ADL...) :
à la date du : ... / ... / ...

Recommandations en cas d'urgence

- En cas de troubles du comportement (agitation, agressivité, hallucinations, déambulation, enrouement, etc.), en cas de cycle métroragial, apathie...
que l'intervenir avec le malade et en clinique sont souvent plus efficaces pour établir le diagnostic et l'un astreint avec un proche.
selon l'orientation clinique, un échec ou radiologique de base, attribuer un trouble aigu à une habitude de la maladie et systématiquement la cause qui...
- En cas d'anesthésie générale, en raison du risque de confusion :
• Soigner afin de prévenir le risque de confusion (environnement sécurisé, à maintenir un lien avec la présence de l'aidant auprès du malade.)
• Éviter les anticholinergiques et les sédatifs benzodiazépines, antipsychotiques, anti-le traitement anti Alzheimer.
• Éviter, le plus possible, les corticoïdes.
- En cas de douleur ou de situation potentiellement douloureuse (blessure...)

La carte comporte un volet réservé aux professionnels de santé (recommandations d'urgence et informations médicales personnelles sur la personne malade) et un volet destiné au malade et à ses proches¹ (conseils de prise en charge).

Personnelle, la carte est strictement confidentielle et soumise au secret médical.

Volet «informations et conseils»

Les règles d'or du malade

1. Sachez qu'un suivi médical régulier par votre médecin avec des bilans de santé réguliers, faites-vous aider pour la pratique de ce suivi.

2. Veillez à prendre régulièrement vos médicaments, pour votre bien-être personnel.

3. N'hésitez pas à demander de l'aide à votre médecin.

Les règles d'or de l'aidant

1. Veillez à ce que votre proche suive régulièrement ses médicaments.

2. En cas d'hospitalisation, d'anesthésie, de consultation urgente ou non, de soins (dentaire, infirmier, etc.) consultez le professionnel de santé de la maladie de votre proche et présentez-lui la carte de soins.

3. Consultez le médecin en urgence en cas de situation de danger ou de disparition brutale (agitation, etc.).

Elle est proposée, renseignée et expliquée à la personne malade par le médecin assurant le suivi médical (médecin traitant, neurologue, médecin gériatre...) lors d'une consultation d'annonce ou de suivi.

La personne malade et l'aidant présentent la carte aux professionnels de santé en cas de soins urgents ou non programmés (consultation, hospitalisation, anesthésie...).

BON DE COMMANDE

(Réservé aux médecins)

Carte pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Je soussigné Docteur souhaite recevoir

..... cartes de soins et d'urgence maladie Alzheimer (précisez le nombre de cartes demandées)¹

à l'adresse suivante :

Signature, date, tampon :



ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER®
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

A renvoyer à :

Association France Alzheimer, 21 boulevard Montmartre 75002 PARIS
Fax : 01 42 96 04 70 – documentation@francealzheimer.org

¹ Cartes gratuites adressées au médecin uniquement, dès réception du bon de commande.